

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL-DE CÈRE DU VENDREDI 10 MARS 2017

Le Conseil Municipal de Laval-de-Cère s'est réuni en séance ordinaire, le 10 Mars 2017, sous la présidence de M Michel Moulin, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 03 Mars 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

PRESENTS :

M. MOULIN Michel, Maire, M. CANTAREL Jean-Marc, Adjoint,
Mme BUFFAMENE Christine, Messieurs DAUSSET Jean-Pierre, ROUSSILHE René et
VIGOUROUX Damien

ABSENTS REPRESENTES :

M. PADIRAC Anthony (procuration à M. VIGOUROUX Damien)

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mmes BOURGADE Maïté et BELVEYRE Mélanie, Messieurs DAVAL Stéphane et PETIT Yann.

SECRETARE DE SEANCE : M. DAUSSET Jean-Pierre.

Vote du Compte de Gestion 2016 Commune et Eau

Les Comptes de Gestion 2016 de la Commune et du Service de l'Eau n'ont pas pu être votés et approuvés. Le quorum n'étant pas atteint.
Ceux-ci seront votés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Vote du Compte Administratif 2016 Commune et Eau

Après la lecture des comptes administratifs 2016 Commune et Service de l'Eau faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal n'a pu procéder aux votes des 2 comptes et ainsi approuver les comptes administratifs. Même motif que celui du vote des comptes de gestion.
Ceux-ci seront votés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- Pour la Commune, il en ressort les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Recette de fonctionnement 2016 (A)	330 281,88
Dépenses de Fonctionnement 2016 (B)	289 937,98
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement (C=A-B)	40 343,90
Résultats antérieurs reportés (D)	61 590,19
Résultat cumulé au 31/12/2016 – Résultat à affecter (C+D)	101 934,09

Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2016 (A)	53 926,97
Dépenses d'investissement 2016 (B)	51 636,02
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement (C=A-B)	2 290,95
Résultats antérieurs reportés (D)	- 43 097,90
Déficit de la section d'investissement (C+D)	- 40 806,95

Ce qui fait un excédent net de clôture de l'exercice 2016 de 61 127,14 euros.

Pour le service de l'eau, il en ressort les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Recette de fonctionnement 2016 (A)	55 717,97
Dépenses de Fonctionnement 2016 (B)	39 418,61
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement (C=A-B)	16 299,36
Résultats antérieurs reportés (D)	0,00
Résultat cumulé au 31/12/2016 – Résultat à affecter (C+D)	16 299,36

Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2016 (A)	25 029,84
Dépenses d'investissement 2016 (B)	27 537,80
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement (C=A-B)	- 2 507,96
Résultat antérieur reporté – déficit (D)	- 7 807,83
Déficit de la section d'investissement (C+D)	-10 315,79

Ce qui fait un excédent net de clôture de l'exercice 2016 de 5 983,57 euros

Délibérations pour affectation des résultats de fonctionnement 2016 Commune et Eau :

Considérant que seul le résultat de la section e fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
Les délibérations d'affectation des résultats n'ont pu être prises car le compte administratif n'a pas été approuvé et voté.

Pour la Commune :

Le résultat de fonctionnement (101 934,09 euros) sera affecté de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement : 40 978,69 euros >>> compte 1068 en recette d'investissement

Excédent de fonctionnement reporté : 60 955,40 euros >>> ligne 002 en recette de fonctionnement.

Pour le service de l'Eau :

Le résultat de fonctionnement (16 299,36 euros) sera affecté de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement : 10 315,79 euros >>> compte 1068 en recette d'investissement

Excédent de fonctionnement reporté : 5 983,57 euros >>> ligne 002 en recette de fonctionnement.

Réclamation suite à la location de la salle des fêtes

Le 4 février 2017, la salle des fêtes a été louée à Madame FARRAN. Il a été constaté que celle-ci n'avait pas été nettoyée, par conséquent, Madame FARRAN a demandé à ce que nous lui décomptions les frais occasionnés pour le ménage.

A l'unanimité, il a été décidé de ne lui faire payer que la moitié de la location >>> soit 65 euros.

Avancement de grade

2 agents étaient concernés par cet avancement.

Il a été voté NON à cet avancement >>> vote : 7 voix contre l'avancement.

Encaissement chèque de remboursement

AREAS DOMMAGES (LALARDIE Gérard) a fait parvenir à la commune un chèque pour le remboursement du bris de glace du camion.

Une délibération sera prise pour l'encaissement des chèques de remboursement de sinistre et cela de façon générale. Cette délibération permettra au maire par délégation du conseil municipal d'accepter les remboursements d'indemnités de sinistre et cela pour la durée de son mandat (article L 2122-22 du CGCT).

RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel a été instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Ce décret a pour objectif de supprimer toutes les primes et de créer une « prime unique » à terme s'appliquant à tous les fonctionnaires en fonction de critères définis par l'assemblée délibérante.

Le contenu du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tend « à valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement.

Celle-ci est exclusive par principe de tout régime indemnitaire de même nature et repose, d'une part, sur une formalisation précise des critères professionnels, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. A cela, s'ajoute un complément indemnitaire annuel versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir ».

Ce régime est ainsi constitué :

- D'une part, d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- D'autre part, d'un complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de service. (CIA)

Une délibération devra être prise pour instaurer le RIFSEEP.

Vote : 7 voix pour

Poubelles/terrains de boules.

Des travaux vont être entrepris pour aménager le terrain de boules.

Travaux bâtiment école

Des devis pour la démolition du préau ont été demandés. Demande à la préfecture également pour l'état d'avancement des subventions.

Le choix des artisans se fera à la prochaine réunion du conseil.

Divers

Suite à l'étude effectuée par Monsieur Cantarel, la commune a réalisé une économie de 3150 euros.

En éclairage public avec 21418 kw en moins et 800 € de moins en entretien éclairage par Inéo.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h45